

6 S'informer, échanger

6.2. S'INFORMER ET FAIRE PARTIE D'UN RESEAU DE PROFESSIONNELS (CLUBS)



Infos pratiques

■ **PUBLIC :**

Entrepreneurs SOLOS

■ **TARIF :** Gratuit

■ **PERIODICITE :**

Suivant le besoin des participants

■ **CONTACT CCI :**

Franck CAZALAS

05 62 60 68 12

f.cazalas@gers.cci.fr

Site internet :

<http://sohosolo.gers.cci.fr/>



Club des Entrepreneurs SOLOS

OBJECTIFS / DESCRIPTIF DU PRODUIT :

Rencontrer d'autres entrepreneurs SOLOS.

Bénéficier d'un éclairage sur des thèmes porteurs de développement économique et technologique.

Favoriser les échanges d'expériences et créer des synergies entre les entrepreneurs SOLOS.

PARTENAIRES :

Conseil Général

PRÉ REQUIS ET ENGAGEMENT DU CLIENT :

Durée de la rencontre: 2 heures

TEMPS ASSOCIÉ CCI CEEI À LA RÉALISATION DU PRODUIT :

2h

APPORTS PRÉVUS POUR LE CLIENT :

- Appartenance à un réseau de Net entrepreneurs

- Echanges d'informations, d'expériences, de bonnes pratiques.

6 S'informer, échanger

6.2. S'INFORMER ET FAIRE PARTIE D'UN RESEAU DE PROFESSIONNELS (CLUBS)



Infos pratiques

■ PUBLIC :

Toute entreprise :
responsables Ressources Humaines ou le
chef d'entreprise

■ MODALITES :

Adhésion
Signature d'une convention
d'engagement

■ TARIF : Gratuit

■ PERIODICITE :

Rencontres 3 à 4 fois par an

■ FICHE DÉTAILLÉE :

Charte de fonctionnement du Club

■ CONTACT CCI :

Marie-Stéphane CAZALS
Animateur
05 62 61 62 25
ms.cazals@gers.cci.fr



Club Ressources Humaines

OBJECTIFS / DESCRIPTIF DU PRODUIT :

Rapprocher les responsables des ressources humaines ou à défaut les chefs d'entreprises afin qu'ils partagent leurs réflexions et leurs expériences sur le développement des ressources humaines dans leur entreprise.

PRÉ REQUIS ET ENGAGEMENT DU CLIENT :

Pré requis du client :

Etre une entreprise inscrite au registre du commerce et des sociétés en dehors des entreprises de conseil en GRH (ces entreprises interviendront en tant qu'experts sur une thématique)
La personne membre assure des responsabilités RH au sein de son entreprise.

Engagement du client :

Disponibilité de la personne membre pour être régulièrement présent lors des rencontres

TEMPS ASSOCIÉ CCI CEEI À LA RÉALISATION DU PRODUIT :

4 jours par rencontre

APPORTS PRÉVUS POUR LE CLIENT :

- Appartenance à un réseau relationnel de professionnels des Ressources Humaines
- Disposer d'un lieu d'échanges d'informations, d'expériences, d'idées.
- Découvrir des outils, des méthodes et modes de travail d'autres entreprises
- Se professionnaliser en matière de Gestion des Ressources Humaines

6 S'informer, échanger

6.2. S'INFORMER ET FAIRE PARTIE D'UN RESEAU DE PROFESSIONNELS (CLUBS)



Infos pratiques

■ PUBLIC :

Eco-entreprise

■ MODALITES :

Adhésion

Signature d'une convention d'engagement

■ TARIF :

200 € pour les entreprises de 1 à 10 Salariés

300 € pour les entreprises de 11 à 50 Salariés

500 € pour les entreprises de plus de 50 Salariés

■ PERIODICITE :

1 réunion plénière annuelle ouverte à tous les adhérents

des réunions des 5 groupes thématiques qui ont lieu 2 fois par an

D'autres réunions pourront être organisées en fonction des besoins exprimés par les éco-entreprises

■ CONTACT CCI :

Marie Stéphane CAZALS

Animateur

05 62 61 62 25

ms.cazals@gers.cci.fr



Club Régional des Eco-Entreprises de Midi-Pyrénées

OBJECTIFS / DESCRIPTIF DU PRODUIT :

Rapprocher les chefs d'entreprises afin qu'ils partagent leurs réflexions et leurs expériences sur le développement de leur entreprise.

Le club doit permettre d'identifier des synergies, des complémentarités en terme de compétences et donc favoriser la mise en relation des éco-entreprises.

Il s'articule autour de 3 axes principaux :

- informer les éco-entreprises,
- faire connaître et valoriser les éco-entreprises,
- favoriser les échanges d'expériences et travailler en réseau.

et de 5 groupes thématiques :

- **Groupe déchets, sols pollués**
- **Groupe énergie, bruit**
- **Groupe produits éco-conçus et produits respectueux de l'environnement**

Groupe prestataires de conseil/études/ingénierie/formation

PRÉ REQUIS DU CLIENT :

- être une éco-entreprise = société qui produit des biens et des services destinés à mesurer, prévenir, limiter, réduire ou corriger les atteintes à l'environnement
- avoir un établissement inscrit au RCS en Midi-Pyrénées,
- Avoir réglé sa cotisation,
- avoir signé la convention d'engagement et le bulletin d'adhésion.

L'adhésion est soumise à l'appréciation du comité de pilotage.

ENGAGEMENT DU CLIENT :

Partager son savoir et son expérience avec les autres entreprises membres du club, dans un esprit constructif de collaboration, Désigner au moins un interlocuteur au sein de sa structure pour participer au club, Participer régulièrement aux réunions du club, Réserver les échanges et les informations recueillies lors des rencontres aux seuls membres du club.

TEMPS ASSOCIÉ CCI CEEI À LA RÉALISATION DU PRODUIT :

5 jours par rencontre

APPORTS PRÉVUS POUR LE CLIENT :

- Appartenance à un réseau relationnel de professionnels
- Disposer d'un lieu d'échanges d'informations, d'expériences, d'idées.
- Découvrir des outils, des méthodes et modes de travail d'autres entreprises
- trouver de l'information,
- échanger et rencontrer de nouveaux partenaires,
- favoriser l'émergence de projets à l'échelle locale ou régionale,
- identifier des pistes d'innovation,
- développer des actions collectives nouvelles

6 S'informer, échanger

6.2. S'INFORMER ET FAIRE PARTIE D'UN RESEAU DE PROFESSIONNELS (CLUBS)



Infos pratiques

■ PUBLIC :

Créateurs / Repreneurs d'entreprises commerciales ou de services

■ TARIF : Gratuit

■ PERIODICITE :

1 rencontre / trimestre

■ CONTACT CCI :

Martine SABATHIER
Animateur
05 62 61 62 54
m.sabathier@gers.cci.fr



Club Créateurs / Repreneurs

OBJECTIFS / DESCRIPTIF DU PRODUIT :

Bénéficier d'un lieu de rencontres, d'échanges d'expériences, de réflexion, réservé aux créateurs/repreneurs d'entreprises.

PRÉ REQUIS ET ENGAGEMENT DU CLIENT :

Être chef d'entreprises commerciales ou de services nouvellement installées ayant de 0 à 4 salariés ou porteur de projet ayant assisté aux formations « 5 jours pour entreprendre » ou « post-crédation/post reprise ».

Participer aux rencontres du club.

TEMPS ASSOCIÉ CCI CEEI À LA RÉALISATION DU PRODUIT :

1 jour par rencontre

APPORTS PRÉVUS POUR LE CLIENT :

- Mutualisation de connaissances et partage d'expériences
- Rompre l'isolement dans son activité
- Informations utiles liées au démarrage de son activité.